

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 30 JUIN 2023 à 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

Date de la convocation : 26 juin 2023

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Aurélie AUMAGE– Marcelle PARIS – David REY– Cécile SARRASIN

Excusés : Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL– Nathalie HURLIN– Adrien BLANC – Léna ROMAN – Georgette MILLY

Pouvoir :

Patrick GELLARTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

Adrien BLANC donne pouvoir à Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Léna ROMAN donne pouvoir à Marcelle PARIS

Georgette MILLY donne pouvoir à Elodie BERARD

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : David REY

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour : Désignation d'un délégué pour les commissions « Agriculture, forêt et abattoir » et « travaux et patrimoine » à la CCGQ

DELIBERATIONS PRISES

1- Décisions Modificatives budgétaires – Approuvé à l'unanimité

La commune a reçu notification d'une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain pouvant accueillir le projet de résidence inclusive séniors. Le droit de préemption va être activé, il convient de budgéter l'acquisition de ce terrain (+240.000,00 € dépense investissement, article 2111, opération 202306)

Par ailleurs, l'ensemble des devis pour le réaménagement de la salle polyvalente ayant été reçus, il convient d'actualiser le montant des dépenses de cette opération (+12.000,00 € dépense investissement, article 2181, opération 202301)

Il est proposé d'équilibrer des dépenses en diminuant les crédits de l'opération « rénovation énergétique » pour laquelle, ni le montant des devis, ni ceux des subventions, ne sont connus (-252.000,00 € dépenses investissement, article 2313, opération 202206).

2- Achat des parcelles F329 et E541p – Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal avoir informé la SNCF que la commune était intéressée pour exercer son droit de priorité pour l'acquisition de deux parcelles de terrains,

cadastrées F329 (4948 m², lieudit les Peupliers) et E541p (2400 m², lieudit Merdanel), représentant des délaissés des abords de la voie ferrée.

La SNCF a donc proposé à la commune d'acquérir les deux parcelles au montant estimé par les Domaines de 2€/m², et a demandé l'inscription des prescriptions suivantes dans l'acte de vente :

- Maintien d'une servitude d'accès permanente aux ouvrages soit l'accès aux 2 PRA et à la voie par les parcelles cédées,
- Le bornage, réalisé par la commune, devra être validé par l'INFRAPOLE pour le redécoupage de la parcelle E541p,
- Les cadres gabarit du PRA au PK322+998 doivent être entretenus par la commune s'il s'avère qu'ils sont situés sur le parcelle cédée,
- Tous les travaux de démolition et/ou aménagement sur les parcelles devront être validées par l'unité tiers de l'agence PACA de SNCF réseau.

3- Subvention aux associations : demandes complémentaires – Approuvé à l'unanimité

Une subvention de 50 € est accordée à l'association Sports Enjoy 05 qui compte un enfant de Saint Crépin dans ses effectifs et un complément de 200 € est accordé au Club de l'Amitié en soutien aux activités proposées.

4- Inscription du patrimoine mondial de l'UNESCO de la place Forte de Montdauphin – révision de la zone tampon – approuvé à l'unanimité

Afin de renforcer la protection visuelle de la Place Forte de Mont-Dauphin, il est proposé de modifier la zone tampon et d'en définir la stratégie de protection et sa mise en œuvre prévisionnelle.

5- Motion ZAN – votée à l'unanimité

Dans le cadre de l'application de la loi ZAN, l'Association des Maires Ruraux de France a déposé une mention pour que soient mieux prises en comptes les particularités des communes rurales.

6- Motion eau potable – Voté à l'unanimité

Cette motion a pour vocation de réitérer la demande au Président de la République, à la Première ministre, au Gouvernement de supprimer le transfert obligatoire des compétences « eau & assainissement ».

7- Désignation d'un délégué pour les commissions « Agriculture, forêt et abattoir » et « travaux et patrimoine » à la CCGQ – Approuvé à l'unanimité

Suite au décès de Monsieur Jean-Marc BERNAUDON qui assurait ces fonctions, Monsieur David REY est désigné en tant représentant titulaire aux commissions « Agriculture, forêt et abattoir » et « Travaux et patrimoine ». Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, reste suppléant de ces commissions.

La séance est levée à 19H00

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS

le secrétaire de séance
David REY